



Coupe Cavalor LEWB en Jumping - Règlement

- 1 En 2021, la LEWB en collaboration avec ses groupements régionaux renouvelle son challenge de régularité : la « Coupe Cavalor de Jumping ». Ce challenge est réservé aux athlètes LEWB ayant une licence en ordre pour la saison en cours et se monte sur une hauteur de 1m10-1m15.
- 2 Chaque groupement choisit 5 concours, se déroulant jusqu'à la fin du mois de septembre au plus tard, où une des épreuves 1m10-1m15 est qualificative pour cette Coupe. L'athlète doit participer obligatoirement à 3 des 5 épreuves qualificatives et les 4 meilleurs résultats compteront pour établir le classement final.
- 3 Sur base des résultats de ces épreuves, tous les participants - quel que soit leur groupement reçoivent des points comme suit :
 - a. 1ère place = 42 points
 - b. 2ème place = 37 points
 - c. 3ème place = 35 points
 - d. 4ème place = 33 points
 - e. Etc...
 - f. Chaque combinaison terminant son parcours obtient un minimum de 3 points.
 - g. Les abandons ou éliminations obtiennent 1 point.
- 4 Les classements provisoires par groupement sont établis en ne conservant que les athlètes du groupement concerné, avec leurs points attribués comme prévu au point 3. C'est uniquement le meilleur résultat du participant qui est pris en compte.
- 5 Les groupements font les classements (provisoire et finaux).
- 6 Les groupements s'occupent de la publicité du partenaire sur les compétitions de qualification.
- 7 En cas d'ex-aequo, les athlètes reçoivent les points de leur place.
- 8 Pour les classements provisoires et finaux, les athlètes sont classés en additionnant les points qu'ils ont obtenus lors des 4 meilleures manches de qualification. Si un athlète n'a participé qu'aux 3 manches obligatoires, la manche manquante vaut 0 point.
- 9 En cas d'ex aequo au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places... départagera les athlètes concernés.
- 10 Les lauréats participent au stage, qui devra idéalement avoir lieu dans le courant du mois d'octobre, avec le cheval de leur choix. Le cheval choisi pour le stage doit au moins avoir participé à une manche qualificative. Si l'athlète sélectionné ne peut être présent au stage, sa place est attribuée au(x) athlète(s) suivant(s) issu(s) du même groupement régional.
- 11 La finale, prévue normalement en novembre, se déroule sur une hauteur de 1m15. Le cheval choisi pour la finale doit au moins avoir participé à une manche qualificative. Si l'athlète sélectionné ne peut être présent à la finale, sa place est attribuée au(x) athlète(s) suivant(s) issu(s) du même groupement régional.

Les manches qualificatives sont mises sur les sites des régionales et précisées sur l'avant programme du concours.



LES PRIX DE LA COUPE CAVALOR LEWB JUMPING

- Cavalor offre des bons d'achat aux athlètes finissant dans les 3 premiers de chaque épreuve qualificative. Cavalor offre des paquets de bonbons pour chevaux aux athlètes finissant dans les 8 premiers de chaque épreuve qualificative.
- Les 3 meilleurs athlètes du classement final de chaque groupement régional sont invités à participer à un stage organisé par un grand athlète international (à définir par Cavalor).
- Les 6 meilleurs athlètes du classement final de chaque groupement régional sont invités à participer à la finale qui se déroulera normalement lors du Jumping de Liège (à confirmer).
- Cavalor prévoit une dotation de 1.250 euros pour la finale selon la clé de répartition suivante : 350-275-200-125-75-75-75.
- Cavalor offre un accompagnement nutritionnel pour un cheval, aux athlètes finissant dans les 3 premiers de la finale, selon la clé de répartition suivante :
 - 1er : 3 mois d'accompagnement nutritionnel pour 1 cheval (aliments et compléments);
 - 2ème : 6 semaines d'accompagnement nutritionnel pour 1 cheval ;
 - 3ème : 6 semaines d'accompagnement nutritionnel pour 1 cheval.
- Cavalor offre des prix supplémentaires en nature aux athlètes finissant dans les 3 premiers de chaque Championnat Seniors de saut d'obstacles des différentes régionales LEWB.
- Cavalor fait livrer des bons d'achat et des prix en nature au siège social de chaque groupement régional. Le groupement régional prendra ensuite en charge la distribution des prix.